

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2021403 de la commission du 14 décembre 2021 relatif à l'attribution des subventions n°7 et n°8 du budget sur le fonds commun de l'Union européenne aux aides au territoire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1010-2 et L1010-3,

Vu la délibération n° 10 du 20 février 2024 relative à l'attribution de l'aide à la transformation numérique des entreprises,

Vu la délibération n° 10 relative à la mise en œuvre du BICMAT concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

Sur la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise BIGMAT SANICAL le 5 mars 2024,

Notant le rôle de la commission créée le 14 juin 2024,

CONSIDÉRANT que la société BIGMAT SANICAL a soumis un projet de transformation numérique, le projet d'effectuer le câblage de ses deux sites situés à Limoges et Paris afin d'optimiser le travail quotidien de ses collaborateurs (accès aux clients, partage de données, outils de travail, etc.),

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles éligibles conformément au présent règlement n°2021403 et 1,

CONSIDÉRANT que la somme totale des dépenses HT éligibles est de 17 848,52 €, HT et que le montant des dépenses HT éligibles est arrêté à 10 000 €, HT, en application du règlement, les montants des dépenses HT éligibles sont de 10 000 €, HT et 5 000 €, HT,

ARRÊTE :

L'attribution à l'entreprise BIGMAT SANICAL d'une aide financière d'un montant maximal de 5 000 €, HT,

En vertu de la compétence de financement prévue par les modalités de versement, à verser par BIGMAT SANICAL, après que tout document devant intervenir sera validé,

Et imputant les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 22 Mars 2024.

Le Président de Limoges Métropole,



Accusé de réception - Réception de l'acte
par mail le 22 Mars 2024 à 10h00
Par courrier le 22 Mars 2024 à 10h00
Par courrier le 22 Mars 2024 à 10h00

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - BIGMAT SANICAL

1 DOCUMENT - Publié le 24 Juillet 2024



DEC_ECO_25533_AIDE_TRANSFORMATION_NUMERIQUE_BIGMAT_SANICAL.pdf
(.pdf, 46,1 Ko)



TÉLÉCHARGER